

Les associations en danger de mort

Entre la baisse, voire la suppression brutale, des subventions et la remise en cause des emplois aidés, le monde associatif est à bout de souffle. Pays d'Aix associations a décidé d'engager une réflexion pour trouver une issue à la crise

Certains avaient la mine grave, d'autres plus sereine, misant sur leur optimisme. Mais mardi soir, à la Maison de la vie associative, ils étaient tous venus évoquer leurs difficultés et tenter de trouver la parade à l'inexorable baisse, voire l'arrêt brutal de leurs subventions. Un contexte loin d'être nouveau mais qui s'aggrave avec la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités. La récente annonce du gouvernement de la suppression des contrats aidés a ravivé les angoisses d'une mort imminente de certaines associations et d'une sérieuse détérioration du tissu local. "Cette situation met au cœur du débat une question: le rôle des associations, prévient Patricia Alloin-Aubanel, présidente de la structure qui réunit plus d'un millier d'associations sur l'ensemble du pays d'Aix. Au-delà de la façon dont vous vivez cette question financière au quotidien, nous devons parvenir à démontrer les actions que vous avez menées grâce à ces subventions et aux contrats aidés." Prouver, aux pouvoirs publics, l'utilité sociale du tissu associatif... D'ici à trois mois, Pays d'Aix associations se doit de remplir un objectif ambitieux: amener une réflexion pour tenter de changer de mode de fonctionnement car "l'avenir est sombre". Le premier rendez-vous, appelé "Acte 1" consistait à laisser la parole aux divers responsables de structures "afin d'avoir une image au plus près de la réalité de leur action sur le territoire." Et de la façon dont ils comptent s'en sortir...



Le succès de l'Assogora témoigne tous les ans de l'intérêt pour les associations. Pourtant, le manque de subventions les met sérieusement en danger de mort. /PHOTO P.L.

La loi de 1901

Mise en place par Waldeck-Rousseau, alors président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes, la loi du 1^{er} juillet 1901, impose un but non lucratif à une association. En clair: elle peut gagner de l'argent mais ne doit pas faire de bénéfice comme une entreprise. Ses entrées d'argent (cotisations, spectacle, expo, conférence, subventions, dons...) doivent uniquement lui permettre de couvrir ses frais de fonctionnement et de création. Elle n'est donc pas censée enrichir l'un de ses membres. En France, plus d'1,3 millions d'associations toujours en activité ont été recensées, dans lesquelles travaillent près de deux millions de salariés. La baisse généralisée des subventions, dans un contexte de contrainte budgétaire, menace des milliers d'emplois.

"Il y a deux ans, on a perdu d'un coup le conseil départemental"

Trouver des bénévoles, payer les salariés, appâter les adhérents, dénicher un local, décrocher des subventions... Entrer dans la vie associative, c'est avant tout s'armer de patience et de courage. La passion, même chevillée au corps, ne suffit pas toujours à garantir la pérennité d'une structure. De moins en moins, serait-on même tenté de dire après avoir écouté ces hommes et ces femmes, aux parcours divers, qui se battent mois après mois pour poursuivre leur activité malgré le contexte mortifère pour le tissu associatif.

"D'abord la Drac nous a lâchés, puis la Région lors du changement de majorité. On est passé à la trappe, comme beaucoup", attaque le président d'une association de danse contemporaine qui existe depuis une trentaine d'années. Le même sort a été réservé au Groupe 27, qui réunit danse et théâtre. "Il y a deux ans, on a perdu d'un coup le conseil départemental. On est passé de 8 000 euros à zéro. Sans être prévenus, sans possibilité de discuter", confie son responsable. "Nous, on doit se séparer des personnes qui travaillaient dans l'admi-

nistratif ou la communication, regrette la compagnie de Théâtre de Rognes et Saint-Cannat, "L'atelier du possible". Le désengagement est général. C'était surtout le conseil départemental qui nous permettait de tourner et de créer." La culture en prend donc un sacré coup. Mais le social, également. A l'image de la Croix Rouge locale qui voit baisser "de 10%, chaque année depuis deux ans, ses subventions par la Ville." "On va finir par mettre la pression et revoir nos missions, notamment quand on fait le samu social", prévient le responsable. A la crèche parentale implantée depuis trente-deux ans au Jas de Bouffan, Les Caganis, le sentiment de précarité est de plus en plus prégnant. "Dans la petite enfance, la baisse des subventions a commencé depuis 4 à 5 ans, note la présidente. Il y a un impact économique mais aussi humain." "La suspension brutale des contrats aidés est catastrophique sur le plan humain, confirme une intermédiaire dont la mission est de mettre en relation les associations avec des mécènes, en suggérant la piste du crowdfunding,

C'est une possibilité pour financer des actions précises mais encore faut-il bien l'utiliser. Les collectivités font des choix. Elles ne peuvent pas tout financer. Quant à la réserve parlementaire, je ne sais pas qui en profite..." "Je ne crois pas trop au financement participatif. Les gens vont s'essouffler. Et puis, cela ne permet pas de financer un salaire, rétorque une bénévole des Eclaireurs de France qui met un point d'honneur à "penser positivement". La vie associative est en pleine mutation. Il faut trouver de nouvelles pistes de financement." "Pour les subventions, j'ai assez vite baissé les bras. La Ville ne s'est jamais intéressée à nous. Du coup, la Région et le Département n'ont pas poursuivi...", raconte la responsable de l'espace 361°, dont les membres sont tous des artistes plasticiens. Depuis trois ans, on fait appel à des contrats aidés. Du coup, pour les garder, ils doivent se transformer en auto-entrepreneur. Je ne sais pas si c'est légal mais cette suppression a été tellement brutale! On se sent de plus en plus abandonnés..."

Laetitia SARIROGLOU



Plusieurs responsables associatifs ont fait part de leurs difficultés au quotidien. /PHOTO S.M.